

## NOTE EXPLICATIVE DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS

En vue d'effectuer le **PARCOURS PARTIEL** de la formation menant au  
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en 2020  
**BAC PRO ASSP SAPAT**

**Inscription au concours : du 2 mai 2019 au 26 juillet 2019 inclus (cachet de la Poste faisant foi)**

*Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant*

Les dossiers sont déposés tous les jours au secrétariat de l'IFAS (de 9H00 à 12H00)  
ou envoyés par courrier à l'adresse inscrite en bas de page

**Les dossiers incomplets ou arrivés hors délai (après le 26 juillet 2019) seront refusés**

### ✓ COMPOSITION DU DOSSIER D'INSCRIPTION

*Les frais d'inscription ne sont pas remboursables, quel que soit le motif.*  
*Ils sont dus, que le candidat participe ou non aux épreuves*

#### Dossier Administratif

cf. Dossier d'inscription

#### Dossier Médical – obligatoire pour présenter à l'épreuve orale

Fiche médicale concernant les vaccinations complétée par un **médecin**.

- ✓ Toute personne refusant les vaccinations obligatoires ne sera pas autorisée à suivre la formation d'aide-soignant

*Afin d'être en conformité avec les conditions d'immunisation obligatoires pour suivre la formation, les candidats doivent prévoir leurs vaccinations suffisamment à l'avance. Il vous appartient de commencer, dès l'inscription au concours, la vaccination contre l'Hépatite B.*

### ✓ CONDITIONS D'ADMISSION EN FORMATION

- ✓ Etre âgé de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation (janvier 2020)
- ✓ Satisfaire aux épreuves de sélection
- ✓ Dossier Médical conforme aux exigences

### ✓ MODALITES ET EPREUVES DE SELECTION

Les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

- ✓ Curriculum vitae
- ✓ Lettre de motivation
- ✓ Dossier scolaire et appréciations

Les élèves en Terminale ASSP, « Accompagnement, soins, services à la personne » ou SAPAT « Services aux personnes et aux territoires » peuvent présenter leur candidature. Leur admission définitive est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.

## NOTE EXPLICATIVE DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS

En vue d'effectuer le **PARCOURS PARTIEL** de la formation menant au  
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en 2020  
**BAC PRO ASSP SAPAT**

### a) Entretien pour les candidats dont le dossier aura été retenu :

Cet entretien avec un jury vise à évaluer les motivations sur la base du dossier scolaire avec résultats et appréciations.

**Les épreuves orales sont organisées à partir du 16 SEPTEMBRE 2019 à l'IFAS**

*Pièce d'identité en cours de validité et convocation sont obligatoires*

**Résultats Epreuve d'admission disponibles le LUNDI 14 OCTOBRE 2019 à partir de 11H00**

sur le site [www.ch.arcachon.fr](http://www.ch.arcachon.fr) onglet IFAS et affichés à l'Institut de Formation

*Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone*

### ✓ RESULTATS

Les candidats sont classés sur une liste principale de 40 places et une liste complémentaire (tous les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20) dont :

- 1) 6 places réservées aux Bacs Professionnels ASSP et SAPAT et une liste complémentaire (tous les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20)
- 2) 2 places réservées aux candidats relevant de l'article 13 bis et une liste complémentaire (tous les candidats ayant obtenus une note supérieure ou égale à 10/20)
- 3) 2 places réservées aux agents des services hospitaliers de la fonction publique qualifiés ayant 3 ans d'ancienneté dans cette fonction (candidats relevant de l'article 14)

### ✓ INSCRIPTION DEFINITIVE ET FINANCEMENT DE LA FORMATION

L'inscription définitive à la formation menant au DEAS en parcours complet est subordonnée au versement par chèque de :

- ✓ **95 €** pour les frais d'inscription au concours
- ✓ **100 €** pour les frais de rentrée scolaire

Prévoir l'achat de 2 tenues professionnelles (au minimum)

**Si, dans les 10 jours suivant l'affichage des résultats à l'Institut de Formation, le candidat n'a pas formulé, par écrit, sa demande d'admission, il est présumé avoir renoncé à son admission.**

Sa place est alors proposée au candidat inscrit au rang utile sur la liste complémentaire.

### Financement du coût de la formation

- ✓ Prise en charge financière par la Région Aquitaine Limousin Poitou Charentes, pour les demandeurs d'emploi indemnisés ou non, les candidats n'ayant jamais travaillé et les étudiants.
- ✓ Prise en charge par l'employeur ou autres organismes pour les salariés en CDD, CDI ou titulaires.

**La rentrée s'effectuera le vendredi 3 janvier 2019**

**NOTE EXPLICATIVE DE L'INSCRIPTION AU CONCOURS**

En vue d'effectuer le **PARCOURS PARTIEL** de la formation menant au  
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant en 2020  
**BAC PRO ASSP SAPAT**